

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

ALLOCUTION

DE

Notre Très-Saint-Père le Pape

LEON XIII

ADRESSÉE AUX

Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine dans le Palais du Vatican le XX août MDCCCLXXX

Vénérables frères,

La majesté du pontificat suprême, cet honneur saint et sacré, plus cher pour Nous que la vie même, et qu'ainsi Nous voulons et Nous devons à tout prix sauvegarder et défendre, Nous presse de dénoncer aujourd'hui devant vous, vénérables frères, une très grave injure infligée à notre autorité et à ce Siège apostolique. Nous avons en vue l'injure commise par les ministres du pouvoir en Belgique, lesquels, sans aucun motif équitable, ont tout à coup congédié notre représentant.

Moins ému de notre douleur privée que soucieux de l'honneur de ce Siège apostolique, Nous avons donné ordre de publier le récit complet du fait, avec titres et preuves qui imposent créance, afin que tout fût porté à la lumière de la vérité, et que tout homme équitable pût juger combien il y a peu de fondement et de valeur dans les reproches que les ennemis du Saint-Siège lui ont très-indignement adressés. Or, maintenant, reprenant de plus haut la raison du fait, en ceci comme en d'autres actes de même genre, qui, presque partout se reproduisent, Nous reconnaissons, à des signes non équivoques, la preuve d'un redoublement de violence dans la guerre sacrilège depuis longtemps intentée contre l'Eglise du Christ. Oui certes, Nous voyons plus à découvert et moins voilée la conjuration inavouée des sectaires enrôlés pour détacher les esprits de la chaire apostolique; complot dont le but est d'exercer à leur gré une dictature arbitraire sur les peuples chrétiens, une fois qu'ils les auront soustraits à l'autorité tutélaire du pontificat romain. Tel fut assurément le dessein des hommes ennemis qui ont voulu, par ruse et par violence, arracher au Pontife de Rome un principat civil qu'avait constitué, avec le suffrage spontané des siècles, un plan manifeste de la divine Providence, pour maintenir à jamais au Saint-Siège sécurité et liberté, les deux conditions les plus nécessaires au gouvernement de la république chrétienne. C'est au même but que tendent les manœuvres ourdies avec toute sorte d'artifices, exécutées avec non moins de perfidie par ces hommes trop nombreux qui, dès longtemps, s'efforcent de rendre l'Eglise odieuse et suspecte aux peuples, provoquant la haine contre les institutions catholiques et surtout contre le pontificat romain divinement institué pour le salut du genre humain.

Ces sont ces mêmes projets que des ennemis du nom catholique s'étaient proposé d'étendre jusqu'à la Belgique pour rompre ou relâcher les liens qui unissent le peuple Belge au Saint-Siège. Aussi à toute occasion, même les parlements ont entendu leur voix proclamant qu'on devait

supprimer la légation belge auprès du Pontife romain, et que tel était leur dessein, telle leur résolution. Aussi, deux ans auparavant, à peine les hommes de ce parti avaient pris les rênes de l'Etat, qu'ils furent impatients de déclarer déjà décidé le rappel de la légation belge, sauf à la réaliser à la première occasion favorable. Ce dessein étant formé et dans cette disposition des esprits, la loi édictée sur l'enseignement primaire fournit le prétexte d'exécuter le plan. Vous connaissez, vénérables frères, l'esprit et le fond de cette loi.

En l'édicteant, le but et la pensée, sans nul doute, furent de soustraire le jeune âge à l'influence vigilante de l'Eglise catholique et de mettre l'éducation de la jeunesse sous la dépendance et l'arbitraire de l'Etat. En effet, cette loi décrète que dans les écoles élémentaires les pasteurs des âmes n'auront aucune part, l'Eglise aucune surveillance et, séparant totalement les lettres de la religion, on prescrivit que dans tout ce qui appartient à la direction et à la discipline interne des écoles publiques, tout enseignement religieux soit éliminé de l'éducation. Il n'est que trop facile de voir quel danger il en résulte pour la foi et les mœurs du jeune âge. Danger d'autant plus grave que, par la même loi, toute institution religieuse est de même bannie des écoles dites normales, où des exercices et des leçons spéciales forment ceux qui plus tard se destinent à l'enseignement de l'enfance.

Une loi de telle nature, qui entame à ce point l'enseignement et les droits de l'Eglise, qui expose à ces graves périls le salut éternel de la jeunesse, ne pouvait être, sans prévarication, approuvée des évêques, à qui Dieu a imposé le devoir et la charge de défendre avec vigilance le salut des âmes et l'intégrité de la foi. Aussi, dans un juste sentiment de ce que les circonstances et le devoir imposaient, leur sollicitude s'appliqua à écarter la jeunesse de ces écoles publiques, et leurs soins ouvrirent d'autres écoles sous leur dépendance, dans lesquelles les jeunes intelligences se formeraient par l'excellente union des éléments des lettres et de la religion. Et à ce propos c'est un grand honneur aux Belges d'avoir prêté à cette œuvre éminemment opportune le plus empressé concours. Comprenant, en effet, quel danger cette loi faisait planer sur la religion, ils assumèrent par tous les moyens possibles, la sauvegarde de la foi des ancêtres, et avec un tel élan, que la grandeur des œuvres et des sacrifices a excité l'admiration partout où la renommée en a porté le récit.

Pour Nous, qui au nom de la sublime charge de pasteur et docteur suprême, devons conserver partout la foi dans sa pureté et détourner de la tête des peuples chrétiens les atteintes menaçant leur salut, Nous ne pouvions, à raison de notre devoir, laisser passer sans condamnation une loi que nos vénérables frères, évêques de la Belgique avaient justement condamnée. C'est pourquoi par nos lettres à notre bien-aimé fils le roi des Belges, Léopold II, Nous avons ouvertement déclaré que la loi du 1er juillet était en contradiction grave

avec les principes de l'enseignement catholique, pernicieuse à l'éternel salut de la jeunesse, et calamiteuse même pour l'Etat. En conséquence, et comme telle, Nous l'avons plus d'une fois désapprouvée et condamnée, comme en votre présence, en ce moment, et pour les mêmes motifs. Nous la désapprouvons et condamnons. Ce que Nous faisons conformément à la tradition et aux règles du Saint-Siège, qui a toujours frappé du poids de ses arrêts et de son autorité les écoles mixtes ou neutres, destinées par leur nature à méconnaître Dieu totalement. Il n'a été permis à la jeunesse catholique de les fréquenter que dans certains cas, par nécessité des temps et des circonstances, et sous la condition préalable d'éloigner tout danger prochain de perversion contagieuse.

Néanmoins, par un sentiment de mansuétude chrétienne, et ne voulant fournir aucun prétexte à l'irritation de la lutte, Nous Nous sommes empressés de conseiller à nos vénérables frères les évêques, placés au milieu du conflit, de mettre en cette affaire, dans l'exécution des mesures la modération et la douceur; d'agir avec clémence dans l'application des peines; de telle sorte que le zèle si justement enflammé dans l'intérêt chrétien fût tempéré par cette paternelle bienveillance qui embrasse dans sa charité tous les égarés.

Déjà nos exhortations avaient obtenu les succès désirables, et l'avenir promettait davantage; non pas toutefois au gré des ministres de l'Etat belge, qui auraient voulu que des évêques, très-énergiquement fidèles à leur devoir, fussent repris par nous et blâmés en ce qui méritait approbation. Et comme, spontanément et constamment, Nous Nous y sommes refusés, on rompit avec Nous les relations officielles et bienveillantes, et par un acte rare et presque inouï, notre nonce reçut un ordre de départ; puis, jetant en avant force équivoques et calomnies, on s'efforça de couvrir de faux prétextes un procédé indigne et de rejeter sur le Saint-Siège entièrement la responsabilité. Avec un accroissement d'audace, on n'a épargné ni injures, ni outrages, et jusque dans cette ville de Rome on n'a pas ménagé l'étalage de cette hostilité.

C'est pourquoi, Nous rappelant notre devoir apostolique, et déplorant en présence de vous tous vénérables frères, cet événement grave et inattendu Nous protestons qu'on a agi iniquement envers Nous et envers le trône sacré de Pierre, et Nous Nous en plaignons. Et comme le Souverain-Pontife a le droit et le pouvoir d'envoyer des nonces et des ambassadeurs aux nations étrangères honorées du nom de catholiques et à leurs princes, Nous Nous élevons contre qui est coupable de la violation de ce droit d'autant plus que dans le Pontificat romain ce droit dérive d'un principe plus auguste, émanant de l'ampleur de la primauté romaine divinement constituée sur l'universalité de l'Eglise; ainsi que notre prédécesseur de glorieuse mémoire Pie VI l'a déclaré en ces termes: "C'est le droit du Pontificat romain d'avoir, spécialement dans les

lieux éloignés, des représentants de sa personne qui exercent sa juridiction et son autorité par délégation stable, qui en un mot tiennent sa place, et ce en vertu et par la nature même de la primauté, en raison des droits et des prérogatives qui sont inhérents à cette primauté et selon la constante discipline de l'Eglise, à partir des premiers siècles."

Nous protestons, en outre, contre l'injurieux prétexte, forgé à dessein pour motiver le départ du nonce de Belgique: tandis qu'il est notoire que s'il a été congédié, c'est que Nous avons refusé de trahir notre devoir; et que manifestant notre accord avec nos vénérables Frères, les évêques de Belgique, Nous n'avons voulu à aucun titre Nous séparer d'eux. Enfin, Nous ne pouvons nous dispenser de Nous plaindre de tout ce qui a été dit, sous diverses formes outrageantes à l'excès, contre nous et le siège des apôtres. Pour ce qui nous regarde, Nous sommes préparés à souffrir patiemment les injures et à pardonner aux détracteurs et aux ennemis. "Nous réjouissant, à l'exemple des apôtres, d'avoir été jugés dignes de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus." Toutefois, certes, Nous attestons Dieu et les hommes que nous ne souffrirons jamais qu'on amoindrisse en rien, impunément, l'honneur et la majesté du siège apostolique, et nous sommes prêts pour les défendre virilement, à sacrifier tout et même la vie, s'il le faut, afin que la grandeur d'une dignité si sublime reste saine et sauve et soit transmise entière et intacte à nos successeurs.

Ces paroles, que l'amertume de notre cœur et la conscience de notre devoir Nous ont dictées devant votre auguste assemblée, vénérables frères, Nous voulons qu'elles soient au loin propagées dans le monde, afin que, connaissant la justesse de nos plaintes, les princes et les peuples comprennent quel a été le point de départ, le développement et le terme de l'événement dont Nous parlons: qu'en même temps ils se rappellent les des hommes fourbes subornent les oreilles et les esprits de la multitude; et qu'ils s'efforcent, au contraire, avec une affection empressée, constante et inaltérable, de rester dans la foi du Pontificat romain.

En ce qui concerne le catholique peuple belge, il faut hautement le louer de ce que, douloureusement affecté du départ de notre nonce, qu'il avait entouré si longtemps de tous les hommages, il a multiplié en ces derniers temps les preuves d'un amour dévoué à la chaire apostolique. Les Belges veulent, dans la mesure de leur pouvoir, compenser le poids et l'amertume des injures qu'en notre humble personne le Vicaire de Jésus-Christ a supportées. Et, en ce lieu, c'est une consolation pour Nous de rappeler, comme témoin auditeur, un imposant éloge décerné par le Souverain-Pontife Grégoire XVI à la nation belge.

Nous ayant, dans sa bonté, désigné au poste de nonce en Belgique, il Nous parla de ce peuple à grands traits, en termes magnifiques, l'appelant une race d'hommes très-braves

et très-religieux, dont la foi et l'amour envers le siège apostolique, comme envers ses princes, étaient notoire par des preuves nombreuses et de longue date. En fait, outre que ces vertus sont attestées par les monuments des temps antérieurs, Nous les avons reconnues, Nous-même sur place et par expérience, aussi longtemps que Nous avons occupé la nonciature; aussi le souvenir très-doux des hommes, des temps et des choses, gravé au fond de notre cœur, il a fermenté et entretenu une particulière bienveillance. C'est pourquoi nous avons confiance que les Belges ne s'écarteront jamais de l'amour et de l'obéissance de l'Eglise, et que, fermes dans la profession de la foi catholique, pleins d'une anxieuse sollicitude pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, en tout temps ils se montreront dignes fils de leurs pères et de leurs ancêtres.

Voilà, vénérables frères, ce que Nous avons à vous communiquer sur les affaires de Belgique, pour repousser l'injure faite au Saint-Siège et défendre sa dignité violée. Mais de vous-mêmes vous savez que les épreuves actuelles de l'Eglise ne sont point circonscrites aux confins de la Belgique. La guerre se propage bien au-delà, et plus loin s'étendent les dommages du monde catholique: de ces maux, toutefois, Nous différerons de vous entretenir pour le moment.

Il convient, du reste, dans l'espoir d'un meilleur avenir, de tenir hauts et fermes nos courages, et par d'unanimes prières, de supplier le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, afin qu'Il daigne consoler l'Eglise, son épouse, accablée de tant de maux, fatiguée de tant de sollicitudes, et que, calmant les ondes et les flots, Il lui rende la tranquillité, si longtemps désirée.

L'Univers reçoit communication du document suivant, signé par quarante membres irlandais du Parlement anglais:

à son Excellence le Cardinal Cullen, Archevêque de Paris.

Eminence,

Nous soussignés, membres catholiques irlandais du Parlement, avons appris avec un profond regret la récente expulsion des RR. PP. Jésuites de leurs maisons en France.

Nous vous offrons l'expression de notre profonde sympathie dans cette grande tribulation, qui blesse votre cœur paternel.

Nous regrettons profondément cet acte du gouvernement français.

Nous le déplorons comme catholiques et comme hommes de foi, et nous voyons avec une douleur profonde les attaques si multipliées dont on accable les œuvres religieuses, attaques qui, dans ces jours de malheur, sont même souvent dirigées contre les dogmes les plus élémentaires de la foi chrétienne.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de regarder l'expulsion des jésuites comme un attentat direct contre la liberté de l'enseignement, principe que, dans notre humilité, nous avons été appelés à défendre si

souvent et que le peuple irlandais a, en toute occasion défendu et maintenu à tout prix et avec de grands sacrifices.

Nous aussi, nous avons souffert. On a voulu, en matière d'éducation, nous faire sacrifier nos convictions religieuses, et notre refus a servi d'excuse pour nous placer sous le régime des incapacités civiles en ce qui concerne l'éducation et tous les avantages de la haute culture intellectuelle.

Notre cas a été absolument le même que le vôtre. Aussi protestons-nous publiquement contre l'empiétement sur vos droits et sur ceux de tous les catholiques de France.

Nous savons que c'est un droit et un devoir sacrés pour les parents catholiques d'élever leurs enfants dans leur religion, sans intervention aucune de l'Etat.

Nous regardons les procédés du gouvernement français comme un attentat contre les libertés de l'Eglise, estimant, que, si les ordres religieux ne sont pas essentiellement nécessaires à l'Eglise, il sont néanmoins nécessaires à son bon gouvernement en se chargeant d'un grand nombre de ses plus importantes fonctions.

D'accord avec vos éloquents paroles, nous estimons que parmi tant d'institutions religieuses, il y en a une qui est distinguée entre toutes, qui a rendu des services éclatants à l'éducation, donné un lustre splendide à la littérature, formé des savants de premier ordre dans toutes les branches de la science, envoyé des missionnaires aux extrémités du globe, porté la civilisation dans les contrées les plus barbares et arrosé tant de champs du sang de ses martyrs.

Signalée par son importance et ses succès comme un objet d'exécration aux ennemis de la religion, la compagnie de Jésus a toujours confondu la calomnie par la splendeur de ses vertus, par sa puissance intellectuelle et par ses œuvres. En un mot, nous savons que les jésuites ont été les artisans de l'éducation, de la civilisation, voire de la religion même.

Nous nous adressons à la grande masse de la nation française, chevaleresque, généreuse et brave — non dans un esprit de reproche — mais en l'assurant que le cœur de la catholique Irlande désire d'une façon désintéressée tout ce qui peut faire la prospérité, le bonheur et la liberté de la France.

PRÉPARATION DES JAMBONS. — On prépare souvent les jambons de la manière suivante: cette recette produit la saveur et la qualité les plus fines. Pour un jambon du poids de douze livres, mélangez ensemble sept onces de sel ordinaire, deux onces de salpêtre, trois onces de baie de genièvre, deux grains de cochenille et six onces de sucre brun; frottez bien le jambon dans un vase avec le mélange tous les jours, douze à quatorze jours durant, et puis pendez le pour le faire sécher.

Il s'agissait maintenant de se vêtir. Hector élança son front couvert de sueur glacée. Le souffle lui manquait à chaque instant. Sa jeune et vigoureuse nature fléchissait de plus en plus. Il sentait sur sa poitrine un poids froid. C'était le mouchoir, alourdi et gonflé de sang comme une éponge.

Il réussit pourtant à passer le pantalon puis le gros paletot veste. Au moment où il se baissait pour prendre la casquette, des voix se firent entendre dans le corridor. Elle parlaient de Larchal.

— On l'a vu monter! disait-on.

— Il doit être chez le maréchal des logis.

Et des pas pressés résonnaient sur le carreau. Hector se coiffa précipitamment de la casquette. Il saisit la lanterne d'une main, de l'autre le trousser de clefs.

— Géolier, cria une des voix.

Et l'autre:

— Monsieur Larchal!

C'étaient deux guichetiers qui arrivaient ensemble à la porte. Hector heureusement, était déjà sorti à moitié.

Il les poussa du dos avec rudesse et ferma la porte à double tour.

— Vous êtes tout de même un bon homme au fond, monsieur Larchal, dit un des deux guichetiers; vous avez voulu lui annoncer le premier la nouvelle.

(A suivre.)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

7 SEPT. 1880.—No 36

LES Errants de Nuit

par PAUL FÉVAL.

PREMIÈRE PARTIE

LE CONDAMNÉ A MORT.

(Suite.)

Larchal n'était pas un homme brave, mais il avait le sang froid, flamand; et quand sa cupidité avertie était en jeu, il pouvait payer de sa personne. Il était solidement bâti. Sa carrure annonçait un héros. Il se disait encore:

— Ses mains n'ont plus de cuir sur la chair... ça ne doit pas tenir bien dur!

— Vous avez voulu m'assassiner, reprit cependant le jeune prisonnier; ne niez pas; je n'ai pas l'intention de me venger de vous. Je sais à qui je dois m'en prendre. Laissons donc de côté cette dette, dont je n'exige pas le paiement. Le marché tient toujours, si vous voulez. Voici la bourse et voici la bague.

— Et que faut-il faire? demanda Larchal.

— Me donner votre pantalon, votre veste, votre casquette et votre lanterne.

— Et ma tête avec, n'est-ce pas?

— Vous direz que je vous ai terrassé... vous direz...

Larchal semblait réfléchir.

— Ce que je demande, ajouta Hector, il me le faut, et sur-le-champ! Si vous ne voulez pas me le donner, je vais le prendre.

Il fit un pas en avant. Larchal feignit de vouloir reculer encore. Son regard sournais interrogea de nouveau la main droite du prisonnier qui n'était qu'une sanglante meurtrissure. Pour la seconde fois, il se dit:

— Ça ne doit pas serrer bien dur, une main pareille. En tournant la barre je mettrai la chair à vif; il la lâchera...

— Ne me faites pas de mal, monsieur Hector! supplia-t-il d'une voix dolente. C'est le cas de dire: Vous frapperiez sur un innocent.

— Une fois! dit Hector, qui avait remis la lanterne sur le billot, si je vais jusqu'à trois, tant pis pour vous! Deux fois!

Larchal se prit à déboulonner à deux mains sa grosse veste poilue.

— C'est le cas de dire, grommela-t-il, vous ne donnez pas le temps de la réflexion, vous!

Ceci fut prononcé d'un accent si

bourru, que le prisonnier n'eut pas de soupçons. Mais Larchal jouait la comédie. Au lieu de se dépoillier de sa veste, il prit sous le revers un long couteau à manche et bondit en avant. Le premier coup qu'il porta toucha Hector en pleine poitrine.

Larchal poussa un grognement de joie en sentant la lame pénétrer dans la chair. Il jeta son couteau et voulut saisir la barre. Hector avait chancelé. Un jet de sang rougissait sa chemise.

Il évita néanmoins le second choc du géolier en se portant de côté. La bourse et la bague tombèrent. Il lui fallait sa main gauche pour presser sa chemise.

Larchal mit ses deux mains sur ses genoux et plia les jarrets. Il avait l'air d'un tigre qui va s'élaner.

Ses yeux rouges, que recouvraient presque entièrement les touffes de ses sourcils, dardaient un regard d'hyène sur sa victime. Il guettait le premier spasme, car la blessure, à son compte, devait être bonne.

En effet, le sang abandonnait le visage d'Hector. Une ligne bistrée estompait le dessous de ses paupières, et sa bouche avait des contractions.

— C'est le cas de le dire, gronda Larchal, dont les lèvres retrouvèrent un brutal sourire: Tu m'as fait une fameuse douleur, blanc-bec!

Il ramassa son couteau tout humide, sans oublier la bourse et le diamant. Hector, haletant déjà, s'était

reculé jusqu'à la porte. Il s'appuyait au montant.

— N'est-ce pas que tu n'en veux pas six? demanda Larchal.

Il prit le billot de la main gauche, et tenant son couteau de la droite, il s'avança crânement. A moitié route il changea d'idée. Il saisit le billot à deux mains pour assommer Hector, et il le souleva. Un instant le billot fut entre lui et le jeune prisonnier.

Cet instant suffit.

Le lion mourant broie son ennemi dans sa suprême convulsion. Hector avait bondi à son tour avec un râle arraché par la souffrance.

La main droite du géolier, brisée au poignet, pendit.

Le billot tomba. La barre de fer frappa un second coup.

Le géolier se coucha après du billot, la tête horriblement fracassée. Il ne bougea plus.

Hector s'assit sur le billot. Il prit sa tête à deux mains. Le sang remonta jusqu'à ses lèvres.

Mais la voix plus lointaine, la voix de jeune fille, arriva encore apportée par le vent. Elle disait:

— Hector! Hector!

Hector mit son mouchoir en bouche et le pressa sur sa blessure. Son gilet boutonné maintint ce grossier appareil. Les larmes lui venaient aux yeux et il murmurait:

— Honorine! c'est Honorine! aurai-je le temps d'arriver jusqu'à elle pour lui dire mon dernier adieu?

Assurément, cette idée était invraisemblable et folle. Mlle de Blamont! oser un acte pareil! Mais à cette heure, sa tête était perdue.

Et s'il ne l'avait pas eue, cette idée extravagante, s'il n'avait pas entendu en rêve cette noble et chère voix qui l'appelait, il fût resté là inerte, accablé sous son mal physique et sous l'émotion terrible du meurtre qu'il venait de commettre.

Sortir de la prison, telle était désormais la seule pensée qui se formait en lui. Il se souvenait vaguement de tout ce qu'il avait arrangé pour son évasion.

Il coordonnait ses idées acquises par un effort instinctif, mais plein de fatigue. Il ne discutait rien.

Il exécutait ses résolutions comme on obéit à un ordre, parce qu'il sentait bien que son être amoindri avait momentanément perdu sa vaillance. Il se voyait dans le passé comme un géant.

La grosse veste de Larchal fut dépoillée, et avec quelle peine; chaque fois que la position du corps présentait un obstacle, Hector pressa d'une main sa poitrine et s'efforça de l'autre, laissant échapper de rauques gémissements.

Le géolier devait être bien mort, car son corps se manœuvrait comme une masse. Après la veste Hector prit le pantalon.

Quand ce fut fait, Hector tâta le cœur du géolier, qui ne battait plus.

(A suivre.)

SOMMAIRE.

Allocution de Notre Très Saint Père le Pape le Pape Léon XIII adressée aux cardinaux de la sainte Église romaine.

La réforme judiciaire

Nous avons reçu une brochure intitulée : Lettres sur la réforme judiciaire. L'auteur est M. S. Pagnelo, avocat distingué du barreau de Montréal, et auteur des Etudes historiques et légales sur la liberté religieuse au Canada, ouvrage honoré d'un bref de S. S. Pie IX.

conduite qu'il a tenue vis-à-vis des ordres religieux de France.

Les noms des signataires ainsi que ceux qui seront présents à ce dîner seront publiés dans nos colonnes.

Le monde religieux

L'Agence Havas nous communique le noms de quelques évêques récemment nommés :

En Angleterre, ont été nommés, Mgr Lacy évêque de Middlesborough, Mgr Riddel, évêque de Northampton, d'autres évêques anglais ont été nommés in partibus infidelium.

En Amérique, Mgr Watterson a été nommé évêque de Colombus ; Mgr Lovera a été nommé évêque de Merida, dans le Venezuela ; Mgr Huerta a été nommé évêque d'Aréquipa, au Pérou. D'autres évêques ont été nommés in partibus.

Ont été ensuite nommés avec le titre d'évêque in partibus :

Mgr Frayse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie ; Mgr Gaspard, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale ; Mgr Buttle vicaire apostolique de la province du Tchey septentrional (Chine) ; Mgr Portillo vicaire apostolique de la Basse-Californie.

Un journal catholique d'Angleterre annonce la douloureuse nouvelle de la mort du vicaire apostolique de Gibraltar, Mgr Scandella.

Mgr Scandella, né à Gibraltar avait fait sa théologie au collège de la Propagande à Rome. Il fut ordonné prêtre en 1845 et fut successivement attaché à la bibliothèque de la Propagande, et vicaire général de Corfou, où il s'occupa beaucoup des soldats catholiques de la garnison anglaise.

De retour à Gibraltar, Mgr Scandella ne tarda pas à devenir le secrétaire de Mgr Hughes, vicaire apostolique de Gibraltar, et lors de la retraite de Mgr Hughes, survenue en 1856, Mgr Scandella fut appelé à lui succéder. Il fut sacré à Bayswater, Londres, par le célèbre cardinal Wiseman. Des lors la vie de Mgr Scandella fut une longue suite d'œuvres catholiques, dont le nombre et la prospérité disent tout le zèle avec lequel il administra le vicariat apostolique de Gibraltar.

Mgr Scandella est mort au moment où il venait d'être appelé par le Saint-Siège qui avait grande confiance en son expérience et ses doctrines, à remplir au Canada la haute mission de délégué apostolique.

En Mgr Scandella, l'Église perd un grand serviteur et le diocèse de Gibraltar un pasteur dont il regrettera longtemps les hautes lumières et l'infatigable charité.

Correspondance

LE CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN.

M. le rédacteur,

Il n'y a pas de doute que votre journal prend un intérêt tout particulier à la ligne du chemin de fer actuellement en construction entre Québec et le lac St-Jean, dont la première section est à St-Raymond. J'ai déjà écrit en faveur de cette ligne tout en donnant les meilleurs tracés possibles ; mais des étrangers ne connaissant pas les localités et encore moins les bois des forêts des Laurentides, ont cru devoir tracer une ligne de chemin de fer à travers les montagnes, les lacs, les rivières, etc., etc., de ces localités, sans le concours des gens connaissant parfaitement les lieux par une expérience de plus de 30 à 40 ans.

Il est vrai que ces messieurs ont assez bien réussi à donner un tracé à force de temps, de recherches et d'argent, mais ils ne sont pas encore parvenus à donner le tracé le plus court comme le moins dispendieux.

Je me permettrai encore une fois de le leur tracer sans rémunération.

Je dois dire que je ne puis approuver le tracé actuel de la rivière Jacques-Cartier à la rivière Portneuf, mais comme les travaux sont beaucoup avancés, il faut nécessairement accepter ce travail tel qu'il est.

Voici mon tracé :

Depuis la rivière Portneuf dans la paroisse de St-Raymond, allant N. E. au village de St-Raymond traversant la rivière Ste-Anne entre la fourche et le fer à cheval et, ensuite allant N. O. en passant au N. E. de la montagne au Sac et à l'Est d'un monticule en pierre, situé sur les propriétés des MM. Frénette et Tourangeau, rejoindre le poteau posé par l'arpenteur qui a tracé la ligne entre le lac Edouard et St-Raymond, et sur lequel poteau j'ai remarqué ces caractères : J. Doucet, chaineur.

Cette ligne serait plus courte de deux à trois milles que celle explorée le printemps dernier, et avec des avantages en faveur de la compagnie. La paroisse offre gratis tout le terrain nécessaire pour la construction du chemin, ainsi que cinq cent piastres en argent, si la compagnie consent à placer la gare au village, c'est-à-dire, dans un rayon d'environ un demi-mille de l'église.

FÉLIX SAVARY.

EUROPE

FRANCE.—Paris.—Le National publie une lettre de R. Mitchell, bonapartiste, dans laquelle il déclare qu'il est forcé d'admettre que les déclarations répétées du suffrage universel témoignent que le peuple veut la république. Cependant il demande un plébiscite qui est la seule protection contre le coup d'état.

ANGLETERRE.—Londres.—Dans la chambre des Communes, aujourd'hui, James Cowan député libéral de la ville d'Edimbourg, a attaqué vivement la politique du gouvernement concernant la question d'Orient, disant que le gouvernement se proposait de forcer les Dardanelles et de bombarder Constantinople. Sir C. Dilke lui a répondu et a déclaré que telle n'était pas l'intention du gouvernement.

Rien n'indique que l'on touche à la fin de la grève parmi les employés des fabriques de fer en Écosse. Actuellement il n'y a que 32 hauts fourneaux qui fonctionnent.

ASIE.

Le général Roberts mande par télégraphe qu'à six heures du soir, le 1er septembre, l'armée de Ayoub Khan a été battue et dispersée, avec peu de pertes, on l'espère, du côté des Anglais. Un régiment anglais a eu trois officiers et dix-huit soldats tués et dix-sept de blessés. On ne connaît pas les pertes souffertes par les troupes indiennes.

D'après les dépêches reçues de Candahar, le combat a été assez acharné. Le soir du 31 août, Roberts fit faire des reconnaissances afin de se rendre compte de la position de l'ennemi. Il a constaté qu'il pouvait tourner l'aile droite de l'armée de Ayoub et prendre les Afghans par derrière. L'attaque a commencé à neuf heures du matin et à midi, le camp ennemi était au pouvoir des Anglais.

Les Afghans ont battu en retraite remontant la vallée de l'Argandab, dans la direction de Caboul.

Une dépêche dit que Roberts a fait dix mille prisonniers, mais cela n'est guère croyable.

Les Anglais ont eu 210 blessés.

Programme de l'exposition à Montréal

Le programme de l'exposition et des amusements a été rédigé comme suit. On y fera probablement encore plusieurs modifications.

Mardi, 14 septembre : ouverture du département de l'industrie et de l'exposition horticole au rond à patiner Victoria.

Mercredi, le 15 : deuxième jour de l'exposition industrielle et horticole ; le soir, feu d'artifice.

Jeudi, le 16 : troisième jour de l'exposition industrielle et horticole, et premier jour du grand tournoi sur le terrain de l'un des deux clubs de crosse.

Vendredi, le 17 : exposition industrielle. Clôture de l'exposition horticole. Second jour du tournoi de crosse ; le soir, feu d'artifice.

Samedi, le 18 : suite de l'exposition industrielle. Concours de jeu de crosse entre les Montréal et les Shamrocks. Courses au Parc Lépine.

Lundi, le 20. Suite de l'exposition industrielle. Premier jour du concours agricole. Grand concert donné par les matelots au rond à patiner Victoria. Expérience avec des torpilles.

Mardi, le 21. Ouverture officielle de l'exposition par Son Excellence le gouverneur-général. Grande fête et piquenique de la société de bienfaisance protestante irlandaise sur les terrains du club de crosse Shamrock. Concert vocal et instrumental. Premier jour de l'exposition des chiens et volailles, dans les salles d'encan de M. Shaw.

Mercredi, le 22, suite de l'exposition du Canada, département de l'industrie et de l'agriculture. Grand concours de joutes, jeux, courses, etc, par la société calédonienne. Suite de l'exposition de chiens, etc ; feu d'artifice.

Jeudi, le 23, exposition agricole, industrielle et exposition de chiens. Grande revue de la brigade du feu. Courses au Parc Lépine. Procession militaire aux flambeaux et feu d'artifice.

Vendredi, le 24. Suite de l'exposition. Courses au Parc Lépine. Feu d'artifice.

Il y aura en outre, chaque jour, des ascensions en ballon captif et libre sur le terrain de l'exposition par le professeur Grinley, de New-York ; de plus, ouverture de la galerie des beaux-arts sur la place Philippe, le jour et le soir. Tous les musées seront aussi ouverts. On s'attend à une grande revue militaire et à une illumination générale des navires dans le port, ce qui sera un spectacle grandiose.

OTTAWA.—On a lu dimanche, au prône des diverses églises d'Ottawa, une circulaire de S. G. Mgr Duhamel, sur l'éducation. Il rappelle aux parents leurs devoirs à l'égard de l'éducation de leurs enfants, et leur défend de les envoyer aux écoles où l'on ne parle pas de religion.

Petites Nouvelles.

TRAITE ECCLÉSIASTIQUE.—La retraite de Messieurs les vicaires du diocèse de Québec commence cette après-midi, à l'Archevêché.

DE RETOUR.—Parmi les passagers revenus d'Europe par le Moravian arrivé hier, se trouvent le Dr Landry, M. A. P. Gandy, M. P., M. Weston Hunt, M. Henry Fry.

POLITIQUE.—M. R. P. Vallée est allé dimanche, faire visite aux électeurs de St-Albans. Il leur a rendu compte de sa conduite parlementaire, et ses explications ont été parfaitement accueillies par les électeurs, qui sont satisfaits de la politique nationale.

L'ARCHEVÊCHE.—Nous informons nos lecteurs qu'ils seront privés de l'eau de l'aqueduc, aujourd'hui et jeudi, de huit heures du matin à huit heures du soir, afin de faire subir quelques réparations aux tuyaux.

L'HÔTEL ST-LOUIS.—Les personnages distingués dont les noms suivent sont à l'hôtel St-Louis : Félix Mendez de Vego, consul espagnol à New-York, le comte de Morella, M. Outray commissaire français et le baron Maury, commissaire autrichien aux États-Unis.

—Les recettes de l'Intercolonial pendant le mois de juillet, ont été de \$146,000 contre \$108,000 en juillet 1879. L'augmentation est de \$267,000 pour les sept premiers mois de l'année courante.

VISITE A BORD DES FRÉGATES.—Les représentants de la Presse de Québec ont visité en corps, hier après midi, les frégates anglaises maintenant dans notre port. Ils ont été reçus avec la plus aimable courtoisie. Les membres de la presse présentent à M. Benjamin Trudelle leurs remerciements pour les avoir fait transporter aux frégates à bord du "Dolphin".

A BORD DU NORTHAMPTON.—Il y a eu hier une lecture par le capitaine Fisher sur les torpilles et des expériences ont été faites. Les officiers de la force militaire de Québec avaient été invités à y assister.

CHEMIN DE FER DE LÉVIS ET KENNEBEC.—Demain l'on commence à Ste-Hénédiève les travaux nécessaires pour établir une voie d'évitement.

Le but que l'on se propose en cela, c'est de permettre aux convois de se rencontrer à cet endroit sans perte de temps, et ainsi avancer d'une heure l'arrivée des convois à Lévis et à St-Joseph.

AUX CULTIVATEURS.—Les personnes qui ont l'intention de vendre le tabac qu'elles ont cultivé, sont tenues de prendre une licence qui est donnée gratuitement, et s'obtient en signant une requisição que le Percepteur est chargé de fournir.

AVIS est donné que les autorités doivent commencer une ronde en vue de faire observer la loi et de confisquer tous cigares, tabac coupé ou en feuilles, offerts en vente qui ne portent pas les timbres requis.

LA BETTERAVE A SUCRE.—Voici les noms des personnes nommées pour parcourir les divers rangs de la paroisse de l'ancienne Lorette concernant la culture de la betterave à sucre.

Bélair : MM. Pierre Déry et Louis Tossier.

Gauderville : MM. Ed. Hamel et Franc. Boutel.

Ste-Anne : MM. François Hamel et Siméon Drolet.

St-Gabriel : MM. Théop. Dufresne et Pierre Hamel.

Grand Désert : MM. Jean Drolet et Michel Gauvin.

Beaupré : M. Jean Martel.

St-Gabriel : MM. Louis Piquet, Michel Gauvin, Charles Paradis et Pître Tardif.

Champigny : MM. Charles Gauvin et Joseph Gauvin.

St-Angé : MM. Michel Ignace Gauvin et Louis Gauvin.

St-Denis : M. Joseph Fiset.

Beaumont : MM. Jean Beaumont et Louis Légaré.

LE 21 SEPTEMBRE A MONTRÉAL.—Chacun sait que c'est à cette date que doit avoir lieu l'ouverture officielle de l'exposition par le marquis de Lorne. Afin de donner un cachet plus solennel à la fête, quelqu'un a suggéré qu'une salve de 100 coups de canon fut tirée dans la matinée, des hauteurs du Mont-Royal, par la batterie Stevenson. De plus, ce jour là, tous les navires dans le port seront pavés, et le soir il y aura grande illumination à la lumière électrique.

Le comité des citoyens a souscrit \$250 pour faire l'expérience de torpilles dans le port, \$350 pour la procession militaire aux flambeaux et \$100 pour les services d'un corps de musique qui jouera sur la montagne.

La semaine prochaine, on s'occupera d'organiser des courses à la nage.

—A Montréal une servante a été horriblement brûlée en voulant allumer le poêle avec du pétrole.

Aussitôt que l'huile tomba sur le bois déjà enflammé, la flamme s'élança hors du poêle et atteignant le bidon, une explosion se produisit.

Il est à espérer que ce terrible accident servira d'exemple aux imprudents qui ont l'habitude de jeter de l'huile de pétrole dans les poêles.

Malgré ses blessures la servante, est en voie de guérison.

ACCIDENTS.—Un jeune homme de 22 ans, du nom de Louis Migneault et employé comme serre-freins sur l'Intercolonial, s'est fait couper une jambe en tombant du train sur lequel il était monté.

COUP DE POLICE.—Ce matin, Marie Labrecque et ses deux nymphes Marie Lessard et Marie Clermont, accusées d'avoir volé la somme de \$29 à un commerçant d'animaux, ont été condamnées, la première, à \$25 d'amende et les frais et les deux autres à \$15 ou deux mois de prison.

COUP DE RECORDER.—James Giblin, accusé d'avoir assailli un nommé Delaney est acquitté, faute de preuve.

FAITS DIVERS.

REVENUS ET DÉPENSES.—Voici l'état officiel du revenu et des dépenses, à compte du Fonds Consolidé de la Puissance du Canada, comme par les retours fournis au département de Finance, le 31 août dernier :

Table with columns: REVENU, MONTANT, Douanes, Excise, Départ. des Postes, Travaux Publics, Droits sur les estampilles, Revenu, 31 juillet 1880.

MONTRÉAL.—L'exploration du tunnel du Saint-Laurent se continue d'une manière satisfaisante, et jusqu'à présent il est constaté que les travaux n'offriront pas de difficultés sérieuses.

M. DeLalonde, maire de Longueuerre, France, et délégué spécial des sociétés centrales d'Agriculture de Rouen et de la Seine, est arrivé à Montréal samedi dernier, dans le but de se renseigner sur les ressources de la Puissance au point de vue agricole et commercial, pour l'information des capitalistes français qui désirent faire des placements ici. M. DeLalonde agit d'après les avis du vice-consul français.

Un télégramme par le câble annonce que le gouvernement français a décidé d'accorder une subvention de \$100,000 à une ligne de steamers entre le Havre et Montréal.

Un des membres de la maison Dior et Frères, de Granville, France, qui fait un grand commerce de phosphates, est maintenant dans la vallée de l'Ottawa, et l'on dit qu'il a acheté 100,000 acres de terre à phosphates et qu'il se propose d'exporter le produit de ces mines de bonne heure, l'année prochaine. Le bétail canadien sera aussi exporté en France, le premier essai ayant bien réussi.

La corporation a nommé 25 nouveaux constables pour le temps de l'exposition. Le gouverneur général a fait don de trois médailles pour prix. Le chemin de fer du Nord a été prolongé jusque sur le terrain de l'Exposition.

Il y a eu hier, une légère secousse de tremblement de terre.

M. David Manson, de Mansonville, a été choisi comme candidat conservateur à la prochaine élection du comté de Bromé.

La nouvelle que la mission de Sir John avait complètement réussi à Londres a fait hausser les actions de banques.

WINNIPEG.—Le capt. Scott a abandonné son siège à la chambre provinciale.

Le terrassment de la branche de Pembina, sur le chemin de fer du Pacifique, est maintenant terminé.

La nomination pour la représentation du comté de Selkirk à la Chambre des Communes, a eu lieu samedi à midi. Les deux seuls candidats sont le capt. Scott, conservateur, et M. D. E. Smith, libéral. La votation aura lieu vendredi prochain.

LA GRÈLE.—Le samedi 7 août, le train de Bazias à Temesvar (Hongrie) est arrivé à 11 heures du soir, avec une demi-heure de retard ; il présentait le plus lamentable aspect : toutes les vitres des portières étaient brisées et les figures blafardes des voyageurs consternés et anxieux disaient assez que quelque chose d'extraordinaire avait dû se passer.

En effet, entre Delta et Moravitz, le train fut assailli par une grêle comme, de mémoire d'homme, on n'en vit. Des grêlons pesant au moins une demi-livre, de véritables bombes, s'abattirent sur le train, brisèrent les glaces, pénétrèrent dans les wagons en blessant les voyageurs.

Ceux-ci avaient beau chercher un refuge sous les banquettes, les grêlons continuaient à tomber drus et à les blesser. Une jeune dame a été gravement atteinte à la tête par un des blocs de glace.

La locomotive, dont la cheminée et le fourneau furent également envahis par les grêlons, s'éteignit. Voilà le train en panne. Il fallut rallumer le feu, non sans beaucoup de peine. La conduite des gardes fut admirable dans toute cette confusion.

UN HOMME ENTERRÉ VIVANT.—A Castillejar, dans la province de Grenade, la gendarmerie vient d'opérer une descente dans le but d'arracher à une mort certaine un malheureux que sa famille condamnait depuis longtemps aux plus horribles tortures.

Sur les indications fournies par la rumeur publique, elle a pénétré dans une maison du village, et voici le spectacle qui s'est offert à ses yeux. Une excavation avait été pratiquée

annonces Nouvelles.

La compagnie des mines d'or du Canada, limitée.—J. N. Gordon. Ouvre à vendre.—J. J. Hatherley. A la nouvelle librairie de Saint-Roch.—A. F. E. Darveau. Continuation de la grande vente sans réserve chez Thop. Hudon. A la librairie de St. Roch.—L. Drouin & Frères. Marchandises d'étape et de fantaisies.—Beland Garneau & Cie.

CANADA QUEBEC, 7 Septembre 1880.

L'allocution du Saint-Père

Nous publions en tête de notre journal l'allocution prononcée par Sa Sainteté Léon XIII au consistoire du 20 d'août dernier. La Pape y déplore énergiquement le retrait de la légation belge auprès du Vatican. Il condamne la loi de l'enseignement adoptée récemment par la chambre des députés de la Belgique, et il donne pleine et entière approbation à la conduite digne et ferme de l'épiscopat belge. La Pape déclare qu'il avait blâmé la conduite des évêques au sujet de cette loi funeste à l'autorité religieuse. En terminant le Pape sans doute faisant allusion à la France, dit que les maux dont il a parlé ne sont pas limités à la Belgique ; ils existent dans d'autres pays, mais ce n'est pas à l'heure présente le moment d'en parler. Le Pape conclut en exprimant l'espérance d'un meilleur avenir, et en demandant à Dieu la paix pour l'Église.

Cette allocution, dit une dépêche adressée à l'Univers, prononcée avec un calme mais aussi avec une énergie et une autorité souveraines, a produit sur l'assistance une impression qu'on pourrait difficilement rendre. Par toute son attitude, le Pape exprimait clairement avec quel indomptable courage, après avoir épuisé les moyens de douceur, il entend maintenir et défendre tous les droits du souverain pontificat.

L'Univers annonçant ce discours remarquable, qui contient un exposé magistral de la doctrine de l'Église en ce qui a trait à ses relations avec les nations catholiques, s'exprime ainsi :

"L'allocution du Saint-Père sur les affaires belges produit, dans la presse, les effets auxquels on pouvait s'attendre. Pour les journaux du matin qui s'en occupent, cet acte est d'une gravité exceptionnelle et ne peut manquer d'obtenir en Belgique et dans le monde catholique tout entier le plus grand retentissement. Déjà les feuilles radicales prétendent qu'il pourrait être suivi d'autres déclarations non moins graves du Saint-Père en ce qui concerne la situation faite aux catholiques, car il ne leur a pas échappé que, vers la fin de son allocution, le Saint-Père lui-même faisait clairement allusion à cette situation."

L'attitude de Léon XIII vis-à-vis du monde catholique servira de leçon à cette presse catholico-libérale du Canada, qui avait déjà laissé entendre avec toute la modération qu'on lui connaît, que le Pape désapprouvait la conduite des évêques belges, et que ceux-ci étaient les auteurs des complications diplomatiques survenues entre le Saint-Siège et la Belgique. Or, toutes ces rumeurs jetées en pâture au public étaient autant de faussetés que nous dénonçons aujourd'hui en toute sûreté, appuyés que nous sommes sur un document émané du Souverain Pontife.

La souscription ouverte, pour élever un monument à la mémoire du cardinal Pie atteint aujourd'hui le chiffre de 11,158 francs.

Echos de la Presse

L'Echo d'Iberville se prononce carrément en faveur du principe d'avoir pour la province de Québec un ministre au Sénat. Les journaux suivants, dit-il, se sont prononcés dans le même sens : le Nouveau-Monde, le Courrier de Montréal, le Canadien, le Courrier du Canada, le Nouvelliste, le Journal des Trois-Rivières, le Canada, le Pionnier de Sherbrooke.

Le Nouveau-Monde ne croit pas que le libre-échange détrône de sitôt la protection aux États-Unis. Si cela arrivait, ce serait pour le Canada un avantage considérable.

Le Journal des Trois-Rivières annonce que trois cents ouvriers travaillent actuellement au chemin de fer du Lac St-Jean vers la jonction des Piles. Le plus grand enthousiasme, dit-il, règne dans le nord du comté de Champlain au sujet de la nouvelle entreprise, et les cultivateurs de St-Tite continuent d'offrir gratuitement leur travaux pour hâter l'ouvrage.

L'Union des Cantons de l'Est croit que les œuvres de M. Fréchette ne sont pas de celles qui honorent. Il ne reste plus, dit-elle, à l'Académie française qu'à la décaonner, ce qu'elle ne tardera pas à faire, quand elle apprendra que son homme est un faussaire es lettres, qui mérite d'être châtié comme il faut.

La Minerve dit que MM. Kinipple et Morris, ingénieurs de Londres, ont reçu instruction de construire un chemin de fer à l'Île de Terre-Neuve, afin de développer les richesses minières, forestières et agricoles de cette colonie. La ligne ira de Saint-Jean à la Baie Verte, au nord de l'Île, et aura 300 milles de long.

Le Mail, condamne vertement la conduite des républicains de France à l'égard du clergé.

"Les républicains d'aujourd'hui, dit-il, qui veulent que tous les Français adorent la Révolution se montrent peu sages. Et tous les honnêtes gens refuseront de les suivre. Car ceux qui adorent la Révolution finiront peut-être par vouloir l'imiter."

Le Courrier de Montréal est toujours plein de complaisance pour M. Fréchette. Il va jusqu'à reproduire l'Electeur au sujet du fameux dîner que les citoyens de Québec se proposent d'offrir à notre poète national. Notre confrère montréalais nous saura gré des renseignements suivants que l'Electeur n'a pas encore jugés prudents de donner :

"La salle du banquet sera brillamment décorée aux couleurs républicaines. Au-dessus de la porte d'entrée, il y aura une inscription en grosses lettres rouges ainsi conçue : Le clericalisme, voilà l'ennemi ! Aux murailles seront suspendus les portraits de MM. Gambetta, Freycinet, Léon Say, Jules Simon, Jules Ferry, etc.

On boira à la santé des frères et amis qui marchent sous l'étendard du grand homme que M. Fréchette admire tant. Tous les catholiques de Québec présents à ce banquet seront invités à signer une adresse à M. Gambetta, le félicitant de la noble

dans un coin, étroit et profonde, puis bouchée à l'aide d'une couverture de béton.

Au milieu de cette ouverture s'ouvrait une sorte de soupirail mesurant vingt-neuf centimètres de long sur quatorze de large.

La femme et ses enfants étaient ses bourreaux; ce sont eux qui l'avaient l'avaient ainsi emmuré. La maison n'était connue dans le village que sous le nom de la casa del emparedado la maison de l'emmuré.

La gendarmerie s'est empressée de délivrer le prisonnier. Il était dans un état pitoyable. Les inmondices de toute sorte qui s'étaient accumulées dans son cachot et le peu de communications de celui-ci avec l'extérieur rendaient l'atmosphère fétide.

La victime déclare que ses bourreaux lui donnaient des coups chaque jour, qu'ils lui mesuraient très-parcimonieusement la nourriture et qu'ils se sont décidés à l'emprisonner de la sorte afin de se débarrasser plus tôt de lui.

La femme et les enfants ont été mis en état d'arrestation. Ils déclarent que la victime était en proie à la folie, et qu'ils ont agi ainsi pour se soustraire aux conséquences de ses accès.

La victime déclare que ses bourreaux lui donnaient des coups chaque jour, qu'ils lui mesuraient très-parcimonieusement la nourriture et qu'ils se sont décidés à l'emprisonner de la sorte afin de se débarrasser plus tôt de lui.

PROPAGANDE SOCIALISTE.—On écrit de Bruxelles, 4 août, à la Neue freie Presse: Pendant que les musiciens du régiment de Ziemiécki étaient à Bruxelles, le socialiste allemand Balthazar Horn, qui vit dans cette ville, fit l'empresé auprès de deux d'entre eux, les initia aux principes et aux plans du socialisme et les décida à remporter avec eux en Autriche un assez grand nombre d'écrits socialistes.

Mais la police belge, qui avait l'œil ouvert sur Horn, prévint de ce fait la légation autrichienne.

Samedi dernier l'harmonie militaire du régiment autrichien retourna, comme on le sait, à Prague.

Les deux musiciens, qui emportaient leurs écrits sans se douter aucunement qu'ils étaient déçouverts, doivent à l'heure actuelle avoir été soumis à un interrogatoire devant le conseil de guerre. Il est probable toutefois qu'ils seront acquittés.

Lors du retour à Vienne du *Manner* *ges angerein*, bon nombre de publications socialistes avaient fait le voyage avec les chanteurs. On leur en a présenté, ainsi qu'à des journalistes.

UN BON HOTEL.—Un hôtel rempli de confort pour les voyageurs est de la plus grande importance pour les personnes qui ont à voyager pour affaire ou pour s'amuser. "Savoir où aller," voilà ce que tout homme a besoin de connaître quand il laisse sa maison. L'hôtel Richelieu, tenu par M. J. B. Durocher en face de la Place Jacques-Cartier, à Montréal, est un lieu de retraite très populaire, parce que le service y est empressée, satisfaisant. Les prix sont raisonnables, et le ménage est au complet, essayez-le. Les familles peuvent séjourner avec plus de confort et moins d'argent à l'hôtel Richelieu que dans tout autre hôtel de première classe de la ville.

M. Durocher a ajouté cette année à son hôtel un restaurant d'après le système européen, accommodant ainsi davantage les voyageurs.

M. Durocher qui fait ainsi tout son possible pour offrir aux étrangers une maison distinguée et convenable sous tous les rapports, espère que l'on voudra lui continuer le patronage qu'on lui a accordé par le passé, et pour lequel il désire offrir ses remerciements à qui de droit.

Ventes par le shérif

—Dame Marie-Marine Lagueux, veuve de feu François-Marcel Guay; contre Joseph-Elzéar Demers.

Une terre située dans la paroisse de Saint-Nicolas, de 5 arpents et 5 perches de front sur 40 arpents de profondeur—avec bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Nicolas, le 10e jour de septembre, à dix heures de la nuit.

—Michel St. Hilaire; contre Ferdinand Desruisseaux.

Un emplacement situé dans la cité de Québec rue de la Chapelle, de 21 pieds de front sur 53 pieds et 9 pouces de profondeur—avec les bâtiments dessus construits.

Pour être vendu au bureau du shérif dans la cité de Québec, le 11e jour de septembre, à dix heures du matin.

Olivier Garneau; contre Trefflé Hamelin.

Trois terres situées dans la paroisse de Grandin—avec bâtiments dessus érigés. Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles des Grondines, le 10e jour de septembre, à dix heures du matin.

—Magloire D'Anjou; contre Romain Bérubé.

Deux terres situées dans la paroisse de Saint-Fabien—avec bâtiments dessus construits.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fabien, le 13e jour de septembre, à onze heures du matin.

Mères! Mères! Mères!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT de MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets inoffensifs dans tous les cas, et agréables à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez la véritable, qui porte le fac-similé de GIBBS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

RHUMES.—Les Pastilles de Brown pour les bronches sont excellentes pour le soulagement des Rhumes, Maux de gorge, Enrouement, et affections des Bronches. Depuis trente ans ces pastilles sont en usage et chaque année leur réputation augmente, ce n'est pas un article nouveau et inconnu, mais ses qualités ont été reconnues par son emploi depuis une génération entière, et lui ont mérité un premier rang parmi les médecines du jour.

LA GORGE.—Les pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les désordres de la gorge et du larynx, donnant de la force à la voix, affaiblie soit par un rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

UNE TOUX, EN RHUME, UN MAL DE CERVEAU OU DE GORGE—demandent des soins immédiats, parce que la négligence entraîne souvent des maladies de poitrine incurables, les pastilles de Brown pour les Bronches, donneront toujours du soulagement. Il y a plusieurs imitations en vente, dont beaucoup sont malfaisantes.

Les véritables Pastilles de Brown pour les Bronches sont vendues seulement en boîtes.

23 juillet 1880—24 janvier 1880 945

Heure de la marée haute à Québec

Table with 3 columns: Date, Matin, Soir. Rows for Sept 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Le courant continue à monter 15 minutes après la marée haute.

Nouveautés POUR L'AUTOMNE!

A Vingt pour Cent meilleur marché que partout ailleurs.

- Manteaux pour Dames \$2.50 et plus
Plumes d'Autriche 10c
Cordes à Robes 10c
Etolles à Robes 10c
Cordons Noirs 47c
Cachemire Français (Tout Laine) 45c
Magnifique Soie Noire, à moitié prix
Flanelles (Tout Laine) 16c
Tweed 47c
Meltons pour Ulsters 38c
Gants Kid, valant \$1.25 pour 90c.

Et une foule d'autres articles arrivent tous les jours jusqu'à ce que l'assortiment soit complet.

AU BON MARCHÉ!

Coin des Rues St. Jean et Collin HAUTE-VILLE,

N. GARNEAU.

LA COMPAGNIE DES MINES D'OR DU CANADA, LIMITEE

Incorporée d'après l'acte des compagnies, 1862-67, enregistré à Londres, le 18 Février, 1879.

CETTE COMPAGNIE a acquis les droits de mine suivants, par des assignations et des baux, passés à Londres aux dates du 20 et 28 mai 1879, situés dans la paroisse de St-François, comté de Bonaventure, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, Province de Québec, Canada: —

Concession St-George, Lots de n° 1 à 34; St-Gustave, Lots de n° 1 à 34; Aug. St-Gustave, Lots de n° 1 à 8; Chaussegros, Lots de n° 1 à 31; De Léry, Lots de n° 1 à 33; Gentilly, Lots de n° 1 à 6 B; St-Charles, Lots de n° 1 à 41 B; Premier Rang, N. E. de n° 43 B à 83, formant les sections III, IV, VII, des dites concessions, s'étendant jusqu'au milieu de la Rivière Chaudière, tel que désigné sur la carte de l'arpenteur provincial, P. A. Proux, portant la date du 25 Février 1865, et comprenant à peu près 14,000 acres de terrain, à l'exception des lots assignés à messieurs Glover & Fry, à la compagnie minière réciproque et à messieurs O'Farrell & Verner. La compagnie est dûment enregistrée dans le comté de Bonaventure, d'après le Statut Provincial, 40 Vic., chap. 15.

St-François, Beauce, 22 avril 1880. (Signé) J. N. GORDON, F. R. S. S., M. I. M. E., Président.

Avril 26, 1880. La Compagnie des Mines d'Or du Canada Limitee, publie de nouveau l'annonce ci-dessus, pour l'information de ceux qui sont concernés dans la dite propriété et dans les Droits Miniers.

J. N. GORDON, Président.

Hôtel St-Louis, Québec, 18 août 1880. 7 septembre 1880.

Orgue à vendre.

UN ORGUE de la manufacture MASON & HAMLEN, de la valeur de \$500, 2 claviers, et un jeu complet de pédales.

—AUSI— UN PIANO de la valeur de \$100. Une offre raisonnable de la part d'une église, collège ou école ne sera pas refusée, le propriétaire désirant partir pour l'Angleterre. Conditions comptant. Peut-être revendus à la National School, Québec. J. J. HATHERLEY. Québec, 7 septembre 1880—21.

Chapeaux!

Medaillés et Diplômes d'honneur Accordés à l'Exposition pour Fourrures et Chapeaux.

Le plus grand assortiment de Chapeaux Nouveaux!

DANS LE DOMINION SE TROUVE A L'ENSEIGNE DE L'ORIGNAL, 124, RUE ST. JOSEPH, 124,

J. B. LALIBERTE.

VENANT d'être reçus, par le dernier vapeur océanique, 50 caisses des meilleurs chapeaux en soie et en feutre pour hommes et enfants provenant des premières manufactures anglaises, françaises et américaines. Grandeur spéciale! Chapeaux de soie faits à la main. L'assortiment de pardessus en caoutchouc a été considérablement augmenté. Maison sans rivale dans la Puissance pour la richesse, la qualité et le fini de l'ouvrage. Tous ces chapeaux ayant été faits expressément par M. J. B. LALIBERTE, et commandés avant la hausse des prix, seront détaillés un par un au prix de la douzaine. Québec, 10 avril 1880. 893

A LA LIBRAIRIE DE SAINT-ROCH.

Dépôt de livres du gouvernement aboli.

NOUS avons l'honneur d'informer Messieurs les Secrétaires-Trésoriers des Municipalités Scolaires, que nous pourrions leur fournir tous les livres approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, ainsi que toutes les fournitures dévolues au même prix et conditions du dépôt de livres. Une remise de 5% par cent sera accordée pour de l'argent comptant. Tout ordre reçu sera rempli et expédié sans délai.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

L. Drouin & Frere

Libraires, No. 96, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. Québec, 24 août 1880—6m 974

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE DE Saint-Roch.

- Atala, René, les Natchez, par Château-briand \$0 75
Le génie du christianisme par Château-briand 0 75
Les martyrs par Château-briand 0 75
Raphaël, par Lamartine 0 50
Graziella, 0 50
Jocelin, 1 00
La tombe de fer, par H. Conscience... 0 30
Le martyr d'une mère, 0 30
La volonte d'enfant, 0 30
L'orphelin, par 0 30
Le jeune docteur, par 0 30
La honte, par E. Chevalier 0 30
Les nez-percés, 0 30
Les derniers Troquois, 0 30
Triomphe de femmes, par E. Marce... 0 75
L'école des espions, par M. Witche... 0 70
Histoire des quatre fils Aymon... 0 25
Le siège de Larochelle, par Mar de Genlis, 0 40
Jérusalem délivrée, par LeTasse... 0 20
Robinson Crusoe, par Daniel de Foë... 0 40
Mannel de santé, par Raspail... 0 60
Le vétérinaire pratique, par Hoopcut... 0 75
Le secrétaire de tout le monde, 0 70
Le jardinier pratique, par Boussole... 0 80
Le véritable oratoire des dames et demoiselles, 0 30
Collections de tours de cartes... 0 25
La clef des songes... 0 30
Le guide des jeunes amoureux... 0 10
Maitresse et servante, par Quinton... 0 80

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. F. E. Darveau LIBRAIRE,

151, RUE SAINT-JOSEPH SAINT-ROCH. [Vis-à-vis le Presbytère] Québec, 20 août 1880—Jan 1074

CHAPEAUX!!

NOUS avons constamment en maïs et nous recevons toutes les semaines D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS,

un assortiment général de chapeaux pour Messieurs, Garçons et Enfants. PKIX MODÉRÉS.

JAMES C. PATERSON,

27, RUE BUADE. Québec, 21 juillet 1880. 1062

BELAND, GARNEAU & CIE. IMPORTATEURS

DE MARCHANDISES, D'ETAPE ET DE FANTASIE

Premier magasin en dehors de la Porte St. Jean, en face du Marche MONTCALM.

Québec, 7 juillet 1880—24 avril 1880—Jan.—c 1032

CHAPEAUX I CHAPEAUX

A CEUX QUI VEULENT ECONOMISER 25% TOUT EN SE PROCURANT UN ARTICLE DE 1re CLASSE.

A l'occasion de la Grande Convention Nationale du 24 JUIN prochain, nous offrons au public une réduction sans précédent sur notre assortiment qui se compose des meilleurs chapeaux anglais, français et américains. CHAPEAUX SATINS des célèbres manufactures anglaises et françaises.

—AUSI— CHAPEAUX SATINS POUR MESSIEURS DU CLERGÉ, CHAPEAUX PAILLE.

Nous venons de recevoir 25 caisses de magnifiques chapeaux paille, au delà de 100 douzaines dont les prix varient depuis 25c en montant. Notre assortiment de PARDUSSUS EN CAOUTCHOUC est au grand complet. Qu'on se donne rendez-vous au MAGASIN NATIONAL.

No. 116, RUE SAINT-JOSEPH. Enseigne du Buffalo, MM. FECTEAU & TURCOTTE, Québec, 26 mai 1880. 988

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGÉ. Vin de Messe pur.

Le soussigné vient de recevoir d'Espagne une consignment de Vin de Messe très pur. Ce Vin sera vendu à des prix très modérés, soit \$1.00 par gallon impérial ou \$1.30 par gallon colonial, à prendre par quart de 40 gallons, mesure coloniale. Ce Vin a été analysé, et le soussigné s'engage à reprendre toute quantité de ce Vin en payant lui-même tous les frais de transport, et de plus, offre une prime de \$10.00 à toute personne qui lui prouvera que ce Vin contient autre chose que le jus de la vigne.

J. A. Langlais, Libraire,

No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 7 août 1880. 1103

POUDRE DE CITRON DE MESSINA.

EST préparée des meilleurs citrons de Messina. Elle contient leurs huiles délicates et complètes. Elle fera une meilleure et plus délicieuse boisson. A un quart de prix et dans bien moins de temps que la limonade préparée jusqu'ici. "DIRECTION." Pour un verre d'eau, ajoutez 2 cuillerées la poudre, et faites dissoudre. En vente chez tous les épiciers et pharmaciens de Québec.

Gingras & Langlois, Seuls agents pour le Québec, 5 juin 1880 1088

Ecole Normale-Laval.

LA rentrée des élèves institutrices aura lieu le 4 SEPTEMBRE prochain (Samedi), à 3 HEURES P. M. La rentrée des élèves instituteurs le 6 SEPTEMBRE (Lundi), à 6 HEURES P. M. Les classes des écoles modèles annexes s'ouvriront à 9 HEURES A. M., le 6 SEPTEMBRE pour les filles et le 7 pour les garçons. Nul ne pourra se prévaloir de son admission s'il ne se présente au jour et à l'heure indiqués. Le premier terme de pension est rigoureusement exigé.

P. LAGACÉ, Principal 1199 Québec, 26 août 1880.

LIBRAIRIE N. S. HARDY.

AVIS aux Municipalités Scolaires, Séminaires, Collèges et Communautés Religieuses de la Province de Québec. ON trouvera à cette Librairie un assortiment complet de livres d'école français, anglais, approuvés et recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique. On y trouvera aussi un assortiment de paraphes et de cahiers de toute sorte à des PRIX TRES REDUITS.

—AUSI— Gerges, Vin de Messe, Ornaments d'Eglise et Cloches de première et seconde main, etc., etc. N. S. HARDY, Libraire, No 8 & 10 Rue N.-Dame. Québec, 21 août 1880—15c. 1190

LIBRAIRIE N. S. HARDY.

AVIS aux Municipalités Scolaires, Séminaires, Collèges et Communautés Religieuses de la Province de Québec. ON trouvera à cette Librairie un assortiment complet de livres d'école français, anglais, approuvés et recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique. On y trouvera aussi un assortiment de paraphes et de cahiers de toute sorte à des PRIX TRES REDUITS.

—AUSI— Gerges, Vin de Messe, Ornaments d'Eglise et Cloches de première et seconde main, etc., etc. N. S. HARDY, Libraire, No 8 & 10 Rue N.-Dame. Québec, 21 août 1880—15c. 1190

600 BOITES DE CIERGES.

Prix: 35 cents par livre à la boîte. Chez I. P. DERY, Libraire, Rue St-Pierre, Basse-Ville. Ou J. A. LANGLAIS, Rue St-Joseph, St-Roch. Québec, 26 août 1880—2m. 1197

A VENDRE.

600 BOITES DE CIERGES. Prix: 35 cents par livre à la boîte. Chez I. P. DERY, Libraire, Rue St-Pierre, Basse-Ville. Ou J. A. LANGLAIS, Rue St-Joseph, St-Roch. Québec, 26 août 1880—2m. 1197



CHEMIN DE FER Pacifique Canadien.

Soumission pour Matériel Roulant.

Le délai pour recevoir les soumissions pour le matériel roulant du chemin de fer du Pacifique Canadien, devant être livré pendant les quatre années à venir est prolongé jusqu'au 1er OCTOBRE prochain.

par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux. Ottawa, 26 juillet 1880. Québec, 28 juillet 1880—911tps. 1161

CONTINUATION

DE LA Grande Vente SANS RESERVE

CHEZ Theop. HUDON,

A l'occasion de la rentrée d'un Nouvel Associé

REDUCTION ENORME!!

ST. JOSEPH et de la COURONNE ST. ROCH.

Québec, 4 septembre 1880—3m. 1183

LOUIS GENEST ARTISTE, Peintre-Décorateur,

INFORME le clergé et le public en général qu'il a transporté son atelier dans un local beaucoup plus grand, construit d'abord sur le terrain de l'ancien cimetière, portant le No. 300, RUE ST. JOSEPH, près de la congrégation, St. Roch.

M. GENEST ayant augmenté beaucoup son personnel, sera prêt à exécuter promptement toutes commandes que l'on voudra bien lui confier pour tableaux à l'huile, décorations artistiques pour églises, théâtres, maisons, etc.

Portraits au crayon et à l'huile copiés d'après photographies ou nature; ressemblance garantie. Dessin d'ornementation fait sur ordre, enluminaire, transparents sur verre et sur toile pour églises et théâtres, etc., etc.

—AUSI— Enseignes, stores (blind) pour magasins et maisons privées, dorure sur verre et sur bois, encadrement, etc., etc.

LE CELEBRE GANT DE CHEVREAU "CECILE" BEHAN BROS SEULS AGENTS.

POUR DAMES, 2 boutons, de toutes couleurs, 95 cts. " " 3 boutons, " " \$1.25

POUR MESSIEURS, de toutes couleurs, \$1.00

POUR ENFANTS, de toutes couleurs, 75 cts.

Tous garantis de première qualité.

BEHAN BROS.

P. S.—Nous venons d'ouvrir une caisse de GANTS DE CHEVREAU, de couleurs claires pour opéra, que nous vendons à la moitié de la valeur, \$15 cts.

—AUSI— Un lot de GANTS DE CHEVREAU, à 3 boutons couleurs foncées, 35 cts. Québec, 14 juillet 1880—15 mai 79c. 761

Charbon à vendre, etc.

CHARBON américain en grande variété pour les fournaux et pour les poêles sours. CHARBON écossais. CHARBON à grille de New-Castle. CIMENT de Portland. PLATRE d'Halifax, etc., etc. JOHN McNAUGHTON & CIE. 194, RUE ST-PAUL. Québec, 12 août 1880. 1175

SEL I SEL I!

A LEVIS AU GRAND TRONC. Le navire *Chrysolite* déchargeant pour nous au quai à Lévis, nous pouvons livrer le Sel aux chars

A TRES BAS PRIX

—AUSI— SEL A FLOT EX-MARIANNE, 5,000 Sacs en déchargement. J. B. Renaud & Cie 72 a 82, Rue St. Paul. Québec, 12 juin 1880—6m. 1104

Ornements domini-ciaires. NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'ancienne-Loirette, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons, tels qu'érable, frêne, orme, chêne, etc., etc. M. MARTEL, désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ornements magnifiques, à TRES BON MARCHÉ. Québec, 5 mai 1880. 1052

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O. CHANGEMENTS D'HEURES.

Table with columns: MIXTE, MALLE, EXPRESS. Rows: Départ de Hochelaga pour Hull, Arrivée à Hull, Départ de Hull pour Hochelaga, etc.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars Palais et des Chars Dorois élégants sur les Trains de Nuit.

Bureau général, 13, Places d'Armes. RUREAUX DES BILLETS: 13, Place d'Armes, MONTREAL.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE 1880 1880

LIGNE DES VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, TADOUSSAC, CACOUNA, RIVIERE DU LOUP, et

COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus Saguenay, Capt. Lecours, St. Lawrence, Alex. Barras.

Partiront du quai Saint André comme suit: Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 A. M., le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha!

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis à vis l'Hotel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint André.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. 1880—Arrangements d'Été—1880.

Le et après LUNDI, le 15 JUIN, les trains marcheront tous les jours, les dimanches exceptés comme suit:

Table with columns: Heure du Chemin de Fer, Québec. Rows: Train d'Express pour Halifax et St. Jean, Train d'Accommodation et de la Malle, etc.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 10 juin 1880. D. POTTINGER, Surintendant en chef.

'MAID OF ORLEANS'



TRAVERSE DE QUEBEC A ST. JOSEPH.

Le vapeur 'MAID OF ORLEANS' partira comme suit, commençant LUNDI prochain.

Table with columns: De Québec, De l'Île. Rows: 9.15 A. M., 8.10 A. M., 11.30 A. M., etc.

Un voyage extra les MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS.

Table with columns: De Québec, De l'Île. Rows: 6.00 A. M., 5.00 A. M., 6.45 P. M., etc.

LES DIMANCHES.

Table with columns: De Québec, De l'Île. Rows: 1.45 P. M., 11.30 A. M., 6.45 P. M., etc.

H. PENNEY, propriétaire. Québec, 21 août 1880—23m 1165



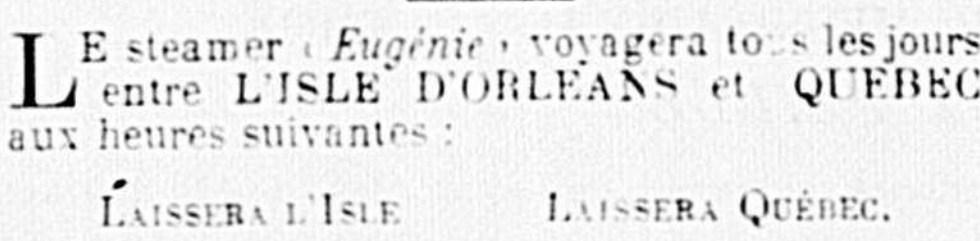
ENTRE L'ISLE D'ORLEANS ET QUEBEC.

Le steamer 'Eugénie' voyageera tous les jours entre L'ISLE D'ORLEANS et QUEBEC aux heures suivantes:

Table with columns: LAISSERA L'ISLE, LAISSERA QUEBEC. Rows: 7.45 heures A. M., 11.30 heures A. M., etc.

Le Dimanche il laissera l'Isle à 11.15 Heures et Québec à 1.30 Heures P. M., et repartira de l'Isle à 6 Heures.

CAPITAINE PLANTE. Québec, 14 août 1880—1m. 1181



LIGNE DE SAINTE ANNE.

Le Magnifique vapeur neuf 'LES LAURENTIDES' LAISSERA LE QUAI CHAMPLAIN TOUS LES JOURS

A six heures et demie du matin, pour la commodité des Pèlerins qui désireront se rendre à la BONNE STE. ANNE, excepté les MARDIS et SAMEDIS, ces deux jours, l'heure du départ sera connue à bord du bateau.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. et O. et le chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laissez la Rivière du Loup pour le Saguenay, à 5.00 P. M., le même jour; et pour Québec, les mercredis, jeudis et samedis, à 5.00 P. M., et les dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis à vis l'Hotel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint André.

Pour plus amples informations, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, sur le quai St. André. A. GABOURY, secrétaire. Québec, 21 juin 1880. 1039.



AUX PELERINS

Le Magnifique vapeur neuf 'LES LAURENTIDES' LAISSERA LE QUAI CHAMPLAIN TOUS LES JOURS

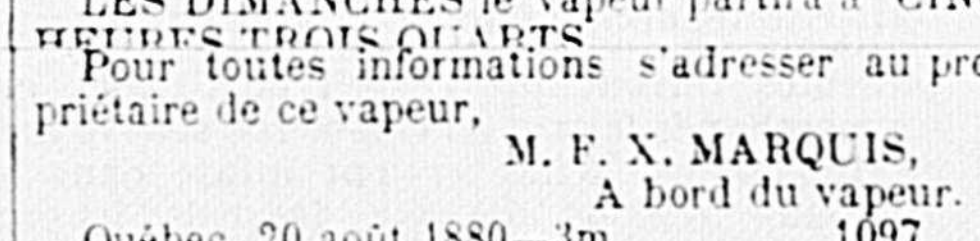
A six heures et demie du matin, pour la commodité des Pèlerins qui désireront se rendre à la BONNE STE. ANNE, excepté les MARDIS et SAMEDIS, ces deux jours, l'heure du départ sera connue à bord du bateau.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. et O. et le chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laissez la Rivière du Loup pour le Saguenay, à 5.00 P. M., le même jour; et pour Québec, les mercredis, jeudis et samedis, à 5.00 P. M., et les dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis à vis l'Hotel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint André.

Pour plus amples informations, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, sur le quai St. André. A. GABOURY, secrétaire. Québec, 21 juin 1880. 1039.



Traverse du Grand-Tronc.

Le et après le 14 courant, le steamer de la Traverse laissera QUÉBEC. STATION DE LEVIS.

Table with columns: A. M., P. M. Rows: 6.45 Express pour Halifax, 9.15 Train mixte pour Richmond, etc.

12.30 Malle Anglaise pour Rimouski les samedis seulement.

Les Voyages intermédiaires pour le fret. Québec, 19 juin 1880. 669



F. X. Lepage,

20, RUE DE LA COURONNE, ST. ROCH, QUEBEC.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public de la ville et de la campagne qu'outre les améliorations qu'il a introduites dans son magasin, il vient de compléter son assortiment de printemps qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du choix et qualité. Quant au prix il se flatte de pouvoir faire compétition avec n'importe quelle maison de cette ville, et l'on pourra s'en assurer en nous faisant une visite.

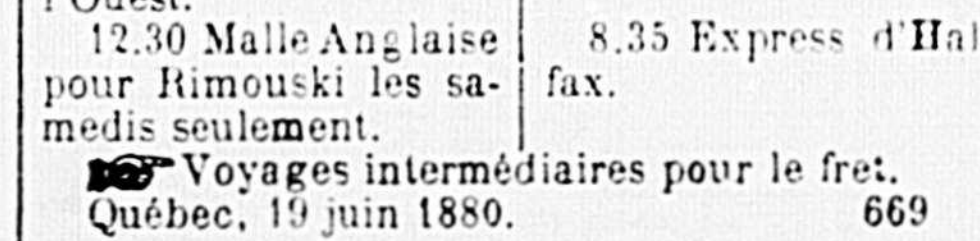
Nous offrons en vente des Coton Jaune, Shirting, Coton des Indes, Coton à Drap, Indiennes Américaines et Anglaises, Coupons d'Indiennes, Coton de toutes sortes, Tweeds Canadiens, Anglais et Ecosais, Casimir noir tout laine, Casimir noir Union, Casimir de couleur.

Drap de toutes sortes, de tout prix et qualité. Ce dernier article est une spécialité de la maison. Alpacas noir et couleurs; Cobourgs et Paramatas.

Assortiment complet d'articles de deuil. 300 pièces de Tweeds Ecosais nouvellement reçus, Tweeds tout laine depuis 60 cts. jusqu'à \$2.00 la verge.

100 caisses de Chapeaux en feutre des plus nouveaux, pour hommes.

Une visite est sollicitée. Québec, 8 juin 1880—3m3fms. 1096



CE JOURNAL

peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (11, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Québec, 25 mars 1880. 997

NOUVELLES IMPORTATIONS

1880—PR NTEMPS—1880. Jos. Hamel & Freres 58, Rue Sous-le-Fort, TAPIS, AIDEAUX, PRELARTS

TAPIS BLUXELLES, Tapis Tapestry, Tapis Impérial, Tapis Ecosais, Tapis Union, Tapis Tapestry et laine pour escaliers, Tapis de Manille, Tapis de Coccoa.

PRELARTS ANGLAIS, Prelarts Américains, Prelarts pour escaliers.

NATTES EN LAINE, Nattes en Tapestry, Nattes en Bruxelles, Nattes en Coccoa.

RIDEAUX EN POINT (au patron), Rideaux en point (à la verge), Moussoline à Rideaux.

DAMAS SOIE (pour Rideaux), Reppe de Soie et Laine (pour Rideaux), Nouveauté, Reppe de Soie pour Rideaux, Nouveauté, Damas de Laine.

FRANGE de Laine (pour Rideaux), Glands de Rideaux, Pèdes et Corniches en cuivre, Mains en cuivre pour rideaux, Baguettes en cuivre pour Escaliers.

ORNEMENTS D'ÉGLISES, Chasubles, Chapes, Dais, Croix (pour Ornaments), Damas Soie (pour Ornaments), Lustrine Noire, etc. etc.

FRANGES ET GALONS D'OR, Franges d'or, Franges d'argent, Franges en Soie (Blanche et Jaunes), Galons d'or, Galons d'argent, Dentelle d'or, Pailettes et Cannelures d'or, Glands (or et argent), Galons Soie (Blancs et Jaunes), EGENS, Etc., Etc.

MEUBLES FRANÇAIS (double) pour Soutanes, Bas d'aubes au patron, Dentelles pour bas d'aubes, Cordons d'aubes.

DEPARTAMENT DES MESSIEURS, TWEEDS POUR HABILLEMENTS COMPLETS, TWEEDS ECOSAIS, double et simple boutons, Tweeds anglais et canadiens, Serges pour pardessus et habillements, Draps noirs (Ouest d'Angleterre), Casimirs noirs, Patrons de Vestes (nouveau), Chemises blanches et de couleur, Gilette, Cravates, Gants, Bas, Parapluies, Ganne, etc., etc.

CAPOTS DE CAOUTCHOUC, Ulsters de Tweed imperméables, Ulsters de Tweed imperméables pour Dames.

CHAPEAUX de Satin Français, Chapeaux de Satin Anglais, Chapeaux Feutre (dernier goût), Bonnets Ecosais (nouveau), Do pour enfants de

HARDES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ POUR MESSIEURS, Toutes commandes pour Harde, seront exécutées sous le plus court délai et dans les derniers goûts.

NOUVELLES ÉTOFFES A ROBES, Soies à Robes (Nuances nouvelles), Soie Noire (gros grain), Moire antique (Blanche), Moire antique (Noire), Satin noir, de couleur, etc.

PLUMES D'AUTRUCHE Blanches, Noires et de Couleurs, Fleurs et Rubans, Frange, Soie Noire, Frange Soie (couleur) Frange Soie Pompadour (nouveau), Gols et Poignets de Toile Brodés, Cravates Soie (Nouvelles Couleurs), Nouveaux FRILLINGS, Ghemise et Jupons Blancs, et autres vêtements pour Dames et enfants.

Toile à Draps, Toile à Oreillers, Toile à Nappes, Toile à Serviettes, Toile à Verres, Serviettes à Toilette (Ouvrées), Serviettes à Toilette (Damassées) Serviettes à Toilette (Huck a buck), Serviettes à Table, (Damassées) Serviettes à Verres.

Serviettes à Bains, Coton à Drap, Coton à Oreillers, Couvre-pieds blancs, Couvre-pieds de couleur, Couvertures de laine, Matelas en laine, Nouvelles couvertures de voyages (Railway Wrappers).

GRAND ASSORTIMENT D'Étoffes pour DEUIL, —TELLES QUE— Merinos, Paramatas, Cachemires, Reins (Victoria Cord), Thibets, Cobourgs, Mignonnettes, Grapes de Canton, Balmoral, Persian Cord, etc., etc., etc.

GRÈPE COURTAUD, GANTS DE KID D'ALEXANDRE, N. B.—Conditions faciles, Escompte au comptant, QUN SEUL PRIX.

J. Hamel & Frere, RUE SOUS-LE FORT, QUÉBEC, Québec, 1er avril 1880.

AVIS AUX MM DU CLERGE, ETC., ETC. Etablissement d'architecture religieuse.

David Ouellet, ARCHITECTE, BUREAUX ET ATELIERS:—85, RUE D'ANGILION.

SPECIALITÉ de plans et surveillance de construction d'églises, de presbytères, de communautés religieuses, exécutions d'ouvrages d'architecture de toutes sortes. Prix et conditions faciles. Québec, 12 juillet 1880—1 an 1150

DEPOSEES dans les STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant tous, ches. Adresser BAXTER & CIE., Banquier, 17, Rue Wall, New-York. Québec, 5 mars 1879.—1an 710

GRANDE EXPOSITION DU CANADA, A MONTREAL, DU 14 AU 24 SEPTEMBRE

Sous le patronage de SON EX. LE GOUV. GÉNÉRAL

Ouvert au Monde Entier. PRIX AU MONTANT DE \$20,000

BETAIL, Instruments Aratoires, Produits Agricoles et de la Laiterie, produits des Manufactures, Beaux-Arts, Machines, etc.

La voie du chemin de fer Q. M. O. & O. sera prolongée jusqu'au terrain de l'Exposition.

Cette exposition se fera remarquer par plusieurs innovations. On exposera sur une grande échelle de machines en mouvement afin de faire comprendre les procédés qu'on emploie dans les manufactures.

De magnifiques échantillons des produits de la province de Manitoba et d'ouvrages curieux fabriqués par les indiens du Nord Ouest seront aussi exposés.

Un corps de musique de premier ordre sera présent tous les jours sur le terrain de l'Exposition.

En sus de l'Exposition, on se propose d'offrir une foule d'amusements attrayants au public, entre autres:

UN CONCOURS DE CROSSE qui se composera de plusieurs parties entre les quatre meilleurs clubs du Canada, y compris celui qui a le titre de champion. Ce concours sera sans contredit, le plus intéressant qu'on ait jamais vu en ce pays ou ailleurs.

EXPERIENCES AVEC DES TORPILLES, Pour démontrer les effets de ces engins de destruction, spectacle qu'on n'a jamais vu au Canada. Ces expériences seront faites dans le havre, où tout le monde pourra en être témoin.

GRANDES REGATTES, Auxquelles plusieurs rameurs célèbres prendront part.

Une grande exposition provinciale de la société d'horticulture aura lieu les 14, 15, 16 et 17 septembre, à laquelle des prix au montant de \$15,000 seront distribués.

FÊTE DE LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES IRLANDAIS PROTESTANTS, GRANDE PARADE DES POMPIERS, GRANDS FEUX D'ARTIFICES, JEUX DE LA SOCIÉTÉ CALÉDONNIENNE, ASCENSIONS EN BALLOON, CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILARMONIQUE, GRANDE REVUE MILITAIRE, COURSES DE CHEVAUX.

On a fait des arrangements avec les compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, pour qu'elles organisent des excursions à bon marché et vendent des billets, aller et retour, à des prix réduits de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Pour obtenir la liste des prix, des blancs pour entrées ou autres renseignements, s'adresser au soussigné, S. C. STEVENSON, Secrétaire, Conseil des Arts et Manufactures ou à GEO. LECLERE, Sec. Co d'Agriculture.

Montréal, 2 août 1880. Québec, 16 août 1880. 1182

Coryzine Pion, Onguent Valpeau, Pilules Hépatiques.

LA Coryzine Pion est sous la forme d'une poudre blanche d'un arôme agréable efficace quand on l'emploie pour guérir le Rhume du Cerveau (Coryza) elle doit être prise comme du tabac.

L'Onguent Valpeau est efficace dans le traitement des Hémorroides, Dartres, Coupures, Plaies de toute nature, etc., etc., tant chez l'homme que chez l'animal.

Les Pilules Hépatiques sont les meilleures reconnues elles agissent comme un charme pour faire disparaître la Constipation, les Maladies de la Peau, la Jaunisse, la Dyspepsie, l'Hydropisie, le Spleen, les excès de bile: faire fonctionner le foie paresseux, etc., etc.

Nous avons été nommé le seul agent en Canada pour la vente des remèdes ci-dessus.

LEGER BROUSSEAU, Prop. du Courrier du Canada, Demandez des circulaires. Québec, 27 novembre 1879. 900

CORYZINE CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza).

Cette remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une poudre blanche et contenu dans une petite boîte en carton. Le prix en est de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 1/2 DOZ. de ces PETITES BOITES pour \$1.80.

Le but de la 'Coryzine' est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA. Québec, 5 avril 1879. 726

Demande d'emploi.

UN ORGANISTE, pouvant enseigner la musique vocale, demande une place, à Québec ou aux environs. S'adresser au Bureau du Courrier du Canada. Québec, 8 avril 1880. 1014

RANDE REDUCTION DANS LA CERTITUDE où nous sommes, que notre établissement ne se trouve point situé dans un endroit propice au commerce de détail nous avons décidé de vendre aussi vite que possible l'assortiment dont nous disposons actuellement en fait d'objets de fantaisie.

Pour arriver à ce but nous informons nos nombreux pratiqués et le public en général, que nous vendons tous ces articles tels que: Verrières dépendantes, Ornements de corniches, Services à dîner et à déjeuner, Sets à toilette, vase décorés, Argenterie, etc., etc.

AU PRIX COUTANT. On voudra bien se rap, cher que nous avons toujours en mains un magnifique assortiment de: Vaisselle, Verrières, Jars, Terrines, COUPELLERIE.

—AUSI— Huile de Charbon AINSI QUE DES VITRES ET DE LA VAISSELLE DE 2ème QUALITÉ EN PANIER.

Renaud & Cie., 24, Rue St. Paul. Québec, 15 mars 1880 775

J. & W. REID, NO. 40, RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOURDONNE pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur de toute grandeur et de toute qualité. SACS DE PAPIER fait à la machine pour groterie et marchandises sèches, de toute grandeur et de toute qualité.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS de papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul Québec, 28 Juillet 1876 927

Cedre Rouge, Feutre pour Tapis, POUR METTRE SOUS LES TAPIS ET PRELARTS.

Il n'y a rien qui puisse rivaliser avec J. & W. REID, 98 & 100, rue St. Paul.

ATELIER d'Ebenisterie!

M. PIMODAN LANGLOIS, ébéniste, invite ses amis et le public à rendre une visite à son dépôt de meubles, No 292, rue St. Jean, en dehors.

M. LANGLOIS promet à ceux qui voudront l'honneur de leur patronage, satisfaction quant au fini et la qualité des ouvrages qui lui seront confiés.

Chacun pourra se convaincre des avantages réels qui leur seront offerts et des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

PIMODAN LANGLOIS, ÉBÉNISTE, No. 292, RUE SAINT-JEAN, EN DEHORS. Québec, 19 mai 1880—1 an 1069

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement EDITION QUOTIDIENNE.

Table with columns: CANADA, ETATS-UNIS, ANGLETERRE, FRANCE. Rows: Un an, Six mois, Trois mois.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....15 centims.

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centims par ligne pour la première insertion, et de 5 centims pour les insertions subséquentes.

RECLAMES:—20 centims la ligne. Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, N. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L EGER BROUSSEAU Éditeur-Propriétaire.

No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.